

La communauté de communes unie contre la fin de la taxe professionnelle

Le budget 2010 de la communauté de communes Coeur de Pévèle a été voté à l'unanimité, ...

tout comme les autres questions à l'ordre du jour. Les discussions ont été en tous points identiques au débat d'orientation budgétaire engagé lors de la précédente réunion.

Jean Deregnacourt, membre du Bureau communautaire chargé des finances, a présenté un tableau faisant apparaître une estimation de perte de taxe professionnelle : 1 133 782 E en moins pour la période 2010-2012 en raison de la réforme de cet impôt, principale source de revenu de la communauté.

La structure en engagé de gros investissements pour le développement des zones d'activités et cet effort financier a commencé à porter ses fruits, puisque les bases imposables de taxe professionnelle ont augmenté de 9 % en 2009, notamment en raison de l'arrivée sur le territoire communautaire de nouvelles entreprises assujetties. La projection d'évolution a été basée sur 6 % cette année, 5 % l'an prochain et 4 % en 2011. Seulement, cette évolution est remise en cause par la réforme de la taxe professionnelle. Dorénavant, c'est l'État qui reverse l'argent à la communauté sous la forme d'une somme figée et sans garantie de progression.

Pour le président Dominique Bailly, c'est une remise en cause de la stratégie de développement économique du territoire de la communauté de communes. Il espère une clause de révision qui viendrait limiter la pénalisation des territoires dynamiques. Une intervention a été faite auprès du député UMP Thierry Lazzaro, pour une action au ministère des Finances.

Le président va solliciter le sous-préfet de Douai pour qu'il reçoive une délégation d'élus communautaires à ce sujet.

Thierry Bridault, le maire de Beuvry la Forêt, a le même discours : « couper les ailes à une communauté de communes en pleine expansion, ce n'est pas possible ».

Le budget 2010 a été voté. Les inquiétudes sont surtout pour la suite. Le document s'équilibre en investissement à 4 244 557 E, une somme consacrée aux trois quarts à la construction du centre culturel.

Le budget de fonctionnement s'élève en dépenses à 5 814 757 E et en recettes à 6 022 687 E, dont une somme de 11 225 E venue du taux relais maximum autorisé cette année.

D'autre part, le conseil a approuvé une baisse de 4 % du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui passe à 15,84 %.

Entre autres questions à l'ordre du jour, le conseil communautaire a approuvé la participation financière de la communauté de communes au programme 2010 du Pays Pévélois. Dominique Bailly a précisé à cet égard que le retour était largement positif puisque la collectivité verse 1 E par habitant et reçoit 5,40 E en retour.